

N°2024/7

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

## DECISION DU MAIRE

**Objet : Souscription d'un contrat auprès de DRIMINFO**

**Le Maire de la Ville d'Auxi-le-Château,**

– Vu la délibération n° 2020-30 du 06 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

– Vu le CGCT et ses articles L. 2122-21 et L. 2121-22 et suivants ;

– Considérant qu'il est nécessaire de contracter un contrat avec la société DRIMINFO pour la sécurisation et la maintenance du parc informatique de la Collectivité ;

– Vu le contrat PREMIUM et SILVER présenté par la société DRIMINFO ;

### DECIDE

**Article 1** : De passer commande auprès de la société DRIMINFO, situé 12 et 13 Place du Maréchal Leclerc 62130 SAINT POL SUR TERNOISE pour la sécurisation et la maintenance du parc informatique de la collectivité pour un montant annuel de 4 393 € HT, pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.

**Article 2** : De signer le contrat précité.

**Article 3** : Précise que les crédits sont prévus au budget.

**Article 4** : Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Précise que la présente décision sera communiquée aux membres du Conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

**Article 6** : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Auxi le Château, le 04/07/2024



**Le Maire,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. Dejonghe".

**H. DEJONGHE**